

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/39

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 06 juin 2014*

*L'an deux mille quatorze et le six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 27 mai 2014.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14  
votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

***Présents : MM VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILAIRE  
– BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –  
LEBRAT – PIQUEMAL – RAMUS – RIFFARD.***

***Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à Mr HILAIRE.***

***Absents :***

Mme PIQUEMAL Catia a été élue secrétaire.

**Objet : Participation communale à l'activité équitation et cirque classe CP/CE2 de l'école primaire publique.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de participer à l'activité équitation et cirque, classe CP/CE2 de l'école primaire publique.

- Précise que le montant attribué sera de 252.00 € pour l'école Primaire publique au vu de l'état des effectifs ayant réellement participés à la sortie (20 élèves d'Alba la Romaine) et calculé en fonction du montant de subvention sollicitée par l'école.

- Cette participation sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 06 juin 2014.



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

11 JUIN 2014

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 10 juin 2014.  
LE MAIRE  
André VOLLE.

